

Communiqué de presse août 2000

## **L'indignation grandit, la résistance s'organise**

### **Prise de position de Jeunesse sans drogue à propos du remboursement de l'héroïne par les caisses-maladie**

*La décision de la Conseillère fédérale Dreifuss de mettre à la charge des assurances-maladie le remboursement de l'héroïne prescrite à des toxicomanes a suscité l'indignation de larges couches de la population. Le Concordat des assureurs maladie suisses (CAMS), des partis politiques et divers mouvements de citoyens s'opposent à cette décision scandaleuse. Nous reproduisons ci-dessous une version abrégée de la prise de position de l'association Jeunesse sans drogue qui s'oppose depuis toujours aux projets de libéralisation de la drogue.*

Selon un sondage représentatif réalisé par Demoscope, plus de 60% des personnes interrogées sont opposées au financement par les caisses-maladie de l'héroïne prescrite à certains toxicomanes (Sonntags-Zeitung du 16/7/00). Une autre enquête a révélé que 96% des 4498 sondés consultés par téléphone s'insurgeaient contre cette mesure (Brückenbauer du 25/7/00). Dans les journaux suisses, on trouve des dizaines de lettres de lecteurs exprimant la même opinion. Ainsi, dans le Blick du 17/6/00, F.H., de Bâle, écrit ceci: «Comment une conseillère fédérale peut-elle obliger les caisses-maladie à rembourser une drogue illégale? Qu'est-ce qu'on va encore faire payer aux assurés? Les primes ont depuis longtemps dépassé la limite du supportable alors que les prestations ne cessent de diminuer.»

D'ailleurs, le CAMS est également consterné par la décision de Mme Dreifuss et de l'Office fédéral des assurances sociales qui est sous sa tutelle. Conformément à l'art. 32 de la LaMal, les prestations remboursables par l'assurance-maladie sociale doivent être «efficaces, appropriées et économiques». Dans sa prise de position, le CAMS constate que cela n'est pas le cas en ce qui concerne l'administration d'héroïne. (cf. également: «Critique internationale des essais suisses de prescription d'héroïne – Rapport de la Commission externe d'experts de l'ONU – Prises de position de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), éditeurs: Médecins suisses contre la drogue, SIDA Information Suisse, Zurich, 1999, 55 pp., 8.- frs. À commander auprès de Jeunesse sans drogue.)

La décision de Ruth Dreifuss est d'autant plus scandaleuse que l'Office intercantonal de contrôle des médicaments n'a pas encore enregistré l'héroïne comme médicament (frais de la procédure: 1,5 million de francs). Les premiers contrôles ne sont pas encore achevés et, en outre, la possibilité existe de faire appel auprès de la Commission fédérale de recours à Lausanne.

De plus, l'administration d'héroïne n'a pas encore été définitivement inscrite dans la loi. Les programmes de prescription actuels s'appuient sur l'arrêté fédéral urgent – accepté en juin 1999 à une faible majorité de citoyens – qui autorise ces «traitements» jusqu'en 2004 seulement. Il n'est pas du tout certain que les programmes seront reconduits au-delà de cette date. Cela dépend essentiellement de la révision en cours de la loi sur les stupéfiants. Il est très probable qu'un référendum sera lancé contre le nouveau texte, ce qui permettra au peuple de se prononcer sur la future politique suisse en matière de drogue. Une grande partie de la population est ébranlée. Les parents et les grands-parents ne se résigneront pas

à ce que leurs enfants et petits-enfants soient les victimes d'une politique de la drogue irresponsable.

Jeunesse sans drogue continuera d'informer sans relâche la population avec compétence. Elle est persuadée que la politique choisie par la Conseillère fédérale Dreifuss conduira à un échec et qu'il convient de la modifier fondamentalement. L'association continuera de demander que l'on offre aux toxicomanes un soutien véritablement humain et que l'on renonce à toutes les mesures prévues visant à libéraliser la drogue.

Communiqué de presse du 3/1/2000

## **Contre l'introduction du «principe d'opportunité hollandais» dans la loi fédérale sur les stupéfiants**

Dans sa réponse à la consultation relative à la révision de la loi fédérale sur les stupéfiants, l'Association Jeunesse sans drogue rejette catégoriquement les cinq variantes de dépénalisation de la consommation de drogue et de ses actes préparatoires présentées par le Conseil fédéral.

Chacune de ces variantes conduirait à une libéralisation importante en matière de politique de la drogue. Cela serait préjudiciable tant à la protection de la santé et de l'ordre public qu'à une lutte efficace contre la criminalité liée à la drogue. Par conséquent, Jeunesse sans drogue est pour le maintien des dispositions pénales différenciées de la loi en vigueur et demande que celle-ci soit strictement appliquée.

Notre association s'oppose aussi catégoriquement à l'introduction dans la loi suisse du «principe d'opportunité hollandais». Une telle modification donnerait au Conseil fédéral la compétence de déterminer les circonstances dans lesquelles les autorités (police comprise) devraient renoncer à des poursuites pénales. Cela remettrait en cause non seulement des principes fondamentaux de l'Etat de droit mais la compétence des cantons en matière pénale, ce qui serait inacceptable. En revanche, Jeunesse sans drogue est favorable à la révision des ordonnances relatives au cannabis proposée dans la même procédure de consultation. En effet, les modifications envisagées permettraient de contrôler efficacement la culture et le commerce des produits dérivés du chanvre.

*Association Jeunesse sans drogue*

Communiqué de presse, 5/4/1999

## **L'association Jeunesse sans drogue dit NON à la révision de la Constitution fédérale**

*Le Conseil fédéral prévoit, à l'article 118 du projet de Constitution, de légiférer sur «l'utilisation des stupéfiants». Cette formulation ouvre la porte à une légalisation ultérieure des stupéfiants dans notre pays. Allons-nous, à l'avenir, apprendre à nos enfants que «l'utilisation des stupéfiants» est un des buts de l'Etat ? NON ! Jeunesse sans drogue vous appelle à refuser le projet de Constitution.*

Jusqu'ici, la Confédération s'occupait, en matière de stupéfiants, de leur «contrôle» et de la «protection de la santé publique». Introduire dans la Constitution l'idée de légiférer sur «l'utilisation des stupéfiants», c'est préparer la voie à une légalisation future des stupéfiants.

Cela est inacceptable après que le peuple, en rejetant massivement, il y a à peine quelques mois, l'initiative Droleg, a montré sans ambiguïté qu'il était opposé à la légalisation des drogues.

Ce qui nous rend méfiants, c'est également le fait que dans le projet de 1995, qui a donné lieu à un large débat, il n'était pas question de légiférer sur «l'utilisation des stupéfiants» (art. 98 d'alors, devenu l'art. 118). Cette modification, de même que d'autres amendements suspects, a été introduite à la sauvette dans le projet soumis au peuple, sans discussion ouverte préalable.

Ces faits sont pour nous une raison de plus de recommander à nos membres et à tous les citoyens et citoyennes qui ont à cœur de protéger la jeunesse et de sauvegarder l'avenir de pays, de voter NON le 18 avril.

*Association Jeunesse sans drogue*

Communiqué de presse du 29/11/1998

### **Echec cuisant de l'initiative Droleg!**

*Par son rejet catégorique de l'initiative sur la légalisation des drogues, la population de notre pays a montré qu'elle tient à protéger sa jeunesse au moyen d'une politique restrictive et responsable en matière de stupéfiants.*

Si la conseillère fédérale *Ruth Dreifuss* et l'*Office fédéral de la Santé publique* (OFSP) prennent au sérieux ce NON sans ambiguïté, une étape sera franchie qui nous éloignera de la tendance insidieuse du gouvernement à promouvoir une politique de libéralisation. Ce NON ne doit en aucune manière être interprété comme un OUI à la politique actuelle de la Confédération, qui est un échec.

Les observateurs attentifs auront remarqué que Mme Dreifuss, l'OFSP et certains chefs de file des partis radical-démocrate et chrétien-démocrate ont défendu le NON uniquement pour des raisons tactiques. En fait, ils sont favorables à une libéralisation par petites étapes: expériences limitées de distribution d'héroïne, extension de celle-ci à des milliers de toxicomanes et culture légale de pavot et de cannabis en Suisse (cf. Arrêté fédéral urgent du 8/10/98). Puis suivront la révision de la loi sur les stupéfiants dans le sens de la dépénalisation de la consommation de tous les stupéfiants et la légalisation des dérivés du cannabis, etc.

La campagne en faveur de Droleg, qui a coûté des millions de francs, a été financée par le «lobby du cannabis», de même que par le *Lindesmith-Center* (USA) du milliardaire *George Soros*, qui est favorable à la légalisation et dont l'influence est planétaire. Il est effrayant de constater l'étroitesse des liens existant entre les légalisateurs internationaux et le lobby suisse.

Avant la votation sur l'initiative Droleg, le directeur de l'OFSP, *Thomas Zeltner*, a déclaré sans équivoque que la politique de la Confédération en matière de drogue dépendrait de l'issue du scrutin: «Un net échec de l'initiative Droleg indiquerait évidemment que le peuple tient à une politique de répression sévère.» (*Bündner Zeitung*, 29/10/98)

Le rejet massif de l'initiative constitue pour Mme Dreifuss et ses alliés des partis socialiste, radical-démocrate et chrétien-démocrate un net avertissement: le peuple suisse ne veut pas

d'une libéralisation des drogues, ni tout de suite, ni par étapes. Il a montré deux fois dans l'année qu'il est attaché à la loi actuelle sur les stupéfiants.

Communiqué de presse du 13/4/1997

## **Symposium international contre la drogue: discours d'ouverture de Jeanne Hersch**

*Zofingue, le 13 avril 1997 – Samedi dernier, la célèbre philosophe suisse Jeanne Hersch a ouvert le II<sup>e</sup> Symposium international contre la drogue en Suisse. Plus de 600 participants ont écouté les exposés d'hommes politiques, de scientifiques, de médecins et d'anciens toxicomanes provenant de la Suisse et du monde entier. Malgré le beau temps qui a caractérisé tout le week-end, la salle communale était bondée même le dimanche. Au cours de deux jours de symposium, de nombreux éminents scientifiques, experts de la police et représentants d'autres organisations ont illustré les aspects essentiels de leur travail: Le déroulement de la conférence a frappé les organisateurs – à savoir les deux associations SIDA-Information Suisse et Médecins suisses contre la drogue et 32 autres organisations – aussi bien que les orateurs eux-mêmes.*

Dans son discours d'ouverture intitulé «La légalisation de la drogue est incompatible avec les Droits de l'homme», Jeanne Hersch a très nettement pris position contre toute forme de consommation des drogues. Prendre des drogues empêche l'homme d'être vraiment un homme: Le toxicomane perd avant tout la faculté de se déterminer librement. Comme cette attitude constitue la nature de l'homme, il renonce à cette nature en se droguant. Lors de la conférence de presse, la philosophe s'est exprimée encore plus clairement et a demandé que l'on rende la loi sur les stupéfiants plus sévère afin de mieux empêcher un «empoisonnement de la jeunesse».

*Dan Schechter, représentant officiel du gouvernement des Etats-Unis, a transmis le message du Général Barry McCaffrey, chef du Programme de contrôle des drogues, dans lequel celui-ci souligne l'importance du Symposium: «Les Etats-Unis dépensent chaque année 16 milliards de dollars pour la lutte contre la drogue et sont sur le point de développer un plan stratégique décennal et d'en rendre le financement indépendant du gouvernement en place et de la majorité du Congrès». Dennis Hastert, député influent du Congrès et membre du Conseil de Sécurité des Etats-Unis, a expliqué pourquoi les Etats-Unis considèrent la drogue et le trafic de drogues comme une menace pour la sécurité nationale. Franco Ballabio, commandant de la Police tessinoise a abordé la question du crime organisé et de la corruption, notamment dans ses rapports avec la Suisse.*

## **La Conseillère fédérale Dreifuss nuit à l'image de la Suisse**

Les anciens conseillers aux Etats *Markus Kündig* et *Giorgio Morniroli*, l'ancienne conseillère nationale *Geneviève Aubry*, les conseillers nationaux *Toni Bortoluzzi*, *Alexander Baumann*, *Jürg Scherrer*, *Hans Fehr* et *Michael Dreher* ont profité de l'occasion pour présenter la situation suisse à leurs collègues étrangers et envisager avec eux une conception globale de la lutte contre la drogue, car ce problème n'est pas seulement national. En ce qui concerne la Suisse, Markus Kündig a rendu Ruth Dreifuss responsable du désastre de la politique en matière de drogue. Il s'agit aussi de savoir comment la Suisse sera vue à l'avenir par l'étranger. *James L. Dandridge*, principal conseiller du Département d'Etat américain, a déclaré que son pays suivait l'évolution des politiques en matière de drogue en Europe avec beaucoup d'intérêt. Les hommes politiques ont exprimé leur satisfaction d'avoir pu échanger

des idées avec des scientifiques et des parlementaires de France, Italie, de Suède, d'Allemagne, des Etats-Unis et du Parlement européen.

### **Jacques Chirac est énergiquement opposé à la libéralisation de la drogue**

D'autres intervenants ont évoqué les succès et les échecs de différents modèles de lutte contre la drogue. Ainsi, le parlementaire français *Ernest Chénière* a insisté sur la position catégorique du Président *Chirac*. Les effets et les dangers des drogues (cannabis, ecstasy, cocaïne, héroïne) ont été évoqués entre autres par les professeurs *Peter G. Waser* (Zurich), *Gabriel G. Nahas* (Paris/NewYork) et *Juan C. Negrete* (Montréal). Les infections VIH liées à la drogue, de même que d'autres relations entre les drogues, l'infection VIH et le SIDA ont été abordées notamment par le Pr *Jean-Yves Gillet* (Nice).

Au cours du symposium, l'on a réitéré qu'une amélioration de la situation actuelle dépend de l'éducation préventive sur les effets de la drogue. C'est là, d'ailleurs, le sujet central du référendum «Jeunesse sans drogue» qui s'inspire des principes de la Convention de l'ONU et des politiques en matière de drogue adoptées par l'Allemagne, la Suède, la France, l'Italie, les Etats-Unis et l'Angleterre. Les participants et les orateurs ont répété à plusieurs reprises leur satisfaction pour le haut niveau et la variété des contenus des interventions. Nombreux sont ceux qui se sont déclarés disponibles à contribuer à renforcer l'endiguement de la drogue en Suisse.

II<sup>e</sup> Symposium international contre la drogue en Suisse. Des voies pour sortir de la toxicomanie – se prémunir efficacement contre le VIH et la drogue. Les 12 et 13 avril 1997 à Zofingue.  
Editeurs: SIDA Information Suisse, Médecins suisses contre la drogue. Zurich 1997. ISBN 3-905085-32-1

Communiqué de presse du 27/11/1996

### **«Conseil national! Non à un contre-projet bidon!»**

**«Conseil national! Non à la légalisation de la drogue en Suisse! Non à un contre-projet bidon!» C'est la mise en garde que lance l'association Jeunesse sans drogue suisse-alsacienne par le biais d'une campagne d'affiches dans plusieurs villes, l'envoi de cartes aux conseillers nationaux et un communiqué de presse transmis à tous les quotidiens suisses. Le contre-projet du Conseil des Etats à l'initiative populaire «Pour une Jeunesse sans drogue» est rejeté par les partisans de l'initiative. Ce texte sera traité au Conseil national mardi 3 décembre.**

Les raisons principales de ce rejet sont les suivantes:

1. Le texte élaboré par le Conseil des Etats en tant qu'alternative à «Jeunesse sans drogue» ouvre la porte, au niveau constitutionnel, à une légalisation des stupéfiants. De ce fait, il n'est pas compatible avec les conventions internationales contre les stupéfiants et il va à l'encontre des efforts de la communauté internationale dans la lutte contre la drogue.
2. Il oblige les cantons à prendre, même contre leur gré, des mesures prolongeant la dépendance, et il demande que les toxicomanes soient intégrés dans la société non pas après un traitement thérapeutique mais en tant que toxicomanes. Ainsi, la toxicomanie est acceptée comme nouveau mode de vie et les cantons déficitaires sont contraints à financer des mesures inappropriées.

3. Il néglige la protection de la jeunesse puisque la prévention, le pilier central de toute politique responsable en matière de drogue, n'est pas prise en compte dans le texte.

La remise de drogue par l'Etat n'est jamais une aide pour le toxicomane, puisqu'on le laisse enfermé dans la camisole de force que constitue la dépendance à l'égard de la drogue.

«Jeunesse sans drogue» s'engage en faveur d'une politique de la drogue loyale et rappelle, en accord avec les conventions internationales, les trois piliers de tout combat efficace contre les stupéfiants: la lutte contre la demande par la prévention, la répression du trafic et l'interdiction de la consommation illicite, ainsi que la prise en charge thérapeutique. Un «quatrième pilier» comprenant des mesures qui prolongent la dépendance, comme la distribution de méthadone à tout vent, la mise à disposition de salles d'injection et la remise d'héroïne, est contre-productif si l'on vise une politique intelligente et humaine en matière de drogue; il doit, pour cela, être rejeté.

Pour toutes ces raisons, l'«Association Jeunesse sans drogue» ne peut pas accepter le contre-projet proposé. Elle continue de soutenir les parents et les éducateurs dans leurs efforts pour la sauvegarde d'une jeunesse saine et la protection des générations à venir.

*Markus Kündig,  
ancien Conseiller aux Etats, président*

*Toni Bortoluzzi  
conseiller national, vice-président*

Communiqué de presse du 21/2/1996

## **Scandaleuse décision du Conseil fédéral – fracture de la confiance et de la loi**

*Détour révoltant du Conseil fédéral par contournement du Parlement et du peuple: Les essais «scientifiques» de prescription d'opiacés sont officiellement à leur terme – et pourtant l'on va continuer à remettre de l'héroïne aux quelque 700 participants à ces expérimentations!*

Bien qu'il ne puisse être question de valeur scientifique dans la conception et la conduite des projets de remise étatique de drogue, et bien que leur aspect légal repose sur des bases plus que branlantes, la décision de poursuite des distributions d'héroïne provisoirement jusqu'à fin 1998 constitue une violation flagrante de la Loi fédérale sur les stupéfiants et des Conventions internationales.

Il y a un an à peine, la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss a assuré au Parlement que la remise d'héroïne serait terminée en décembre 1996, comme le prévoit l'ordonnance du 15.11.92. La modification décidée de cette ordonnance est un affront au peuple et au Parlement.

L'article 15, resp. 16 de cette ordonnance stipule que «les essais scientifiques seront terminés au 31 décembre 1996» et que «la publication des résultats mettra fin aux travaux de recherche y relatifs». Par sa décision, le Conseil fédéral décrète dans l'article 18 à la fois des «travaux de recherche supplémentaires» et rend ainsi possible à l'Office fédéral de la Santé publique (OFSP), en propre compétence (!), «d'autres études cliniques», lui donnant ainsi le mandat d'élargir les remises d'héroïne.

Maintenant qu'on renonce même à l'argument de «valeur scientifique» comme prétexte aux remises de stupéfiants subventionnées par l'Etat, il est clairement contraire à la loi de poursuivre la distribution d'héroïne. Cela n'est pas davantage possible à l'aide d'une modification d'ordonnance qui n'exclut même pas une extension supplémentaire des expérimentations.

Par cette décision du Conseil fédéral, contraire à la loi, la légalisation des stupéfiants en Suisse fait un grand bond en avant. Le Conseil fédéral outrepassé largement ses compétences en retournant, par voie d'ordonnance, la loi en son contraire.

«Jeunesse sans drogue» proteste avec énergie contre ce procédé antidémocratique.

Communiqué de presse du 22/2/1996

## **Ruth Dreifuss ignore délibérément le peuple: protestation de «Jeunesse sans drogue»**

*Le 21 février 1996, le Conseil fédéral a décidé l'extension des essais de distribution d'héroïne jusqu'en 1998.*

*Le 22 février déjà, l'Office fédéral de la Santé publique (OSFP), présentait publiquement une proposition de révision de la Loi fédérale sur les stupéfiants. La commission d'experts, à l'évidence constituée unilatéralement par la Conseillère fédérale Dreifuss, exige entre autres:*

- que l'héroïne soit autorisée définitivement comme nouvelle offre dans la palette thérapeutique.
- Pour pouvoir introduire la remise d'héroïne même contre le gré des cantons et communes, la Confédération doit pouvoir les obliger légalement à prendre des dispositions en ce sens. Ainsi, au moyen d'un «diktat» centraliste, tous les cantons seront forcés de suivre la ligne de politique de la drogue irresponsable de la Conseillère fédérale Dreifuss; de cette façon, une remise d'héroïne toujours plus étendue aux toxicomanes de notre pays deviendra réalité.
- L'initiative populaire pour une «Jeunesse sans drogue», au contraire, ne porte pas atteinte au fédéralisme. Elle oblige cependant la Confédération, dans toutes ses activités en matière de politique de la drogue, à s'orienter clairement vers l'abstinence. La compétence de décision des cantons n'est pas touchée.
- que toute consommation de drogue, de même que les actes préparatoires (acquisition et possession) soient dépénalisés.
- On veut ainsi ancrer légalement le droit à la toxicomanie et, ce faisant, l'on sape les efforts de prévention primaire et secondaire. Ces mesures massives en direction de la légalisation des stupéfiants conduiront inmanquablement à une augmentation accrue du nombre des toxicomanes, à l'extension de la misère causée par la drogue, et sous peu à une explosion des coûts économiques résultant de ce choix de société aberrant!

«Jeunesse sans drogue», au contraire, exige une prévention effective, une thérapie basée sur l'abstinence, et une véritable réinsertion des anciens drogués. Le changement induit par ces exigences, dictées par une politique de la drogue humaine et restrictive, protégera la jeunesse et les familles et contribuera d'une façon décisive au bien-être général de la population et de notre Etat.

Avec les exigences de la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss, la Suisse poursuit une fois de plus sa course isolée en matière de politique de la drogue.

Communiqué de presse du 11/12/1995

## **Echec très net des essais de distribution d'héroïne – les mandataires de la recherche abandonnent l'abstinence comme but ultime des essais**

*Récemment, l'Office fédéral de la Santé publique a publié un rapport intermédiaire sur les résultats des essais de remise contrôlée d'héroïne. Une analyse approfondie de ce rapport le prouve: les essais de prescription «médicale» d'opiacés ont échoué!*

L'ordonnance fédérale du 21.10.1992, qui est à la base des essais à l'héroïne, le dit clairement à son article premier, chiffre 3:

**«Le but ultime des mesures de prévention et d'assistance est de conduire les toxicomanes à l'abstinence.»**

Mesurés à cette aune, les résultats intermédiaires actuels de remise d'opiacés représentent un échec très net. Deux ans après le début de cette expérimentation, le rapport intermédiaire avoue expressément qu'«il n'est pas encore possible à l'heure actuelle d'évaluer dans quelle mesure des améliorations sont durables et dans quelle mesure les participants parviendront à se libérer de la drogue». Manifestement, c'est à peine si 1% des participants aux essais sont entrés dans une thérapie d'abstinence!

Dans leur rapport, les mandataires de la recherche laissent tout simplement tomber le critère de succès susmentionné fixé par le Conseil fédéral en 1992; ils se contentent de présenter à leur propre manière certains résultats concernant la situation générale des toxicodépendants:

1. **L'appréciation scientifique aurait prouvé que «la remise contrôlée d'héroïne est réalisable».** Quelqu'un a-t-il jamais douté que, sur les 30 000 toxicodépendants suisses, il ne s'en trouve pas quelques centaines qui soient prêts à se laisser prescrire l'héroïne accordée par l'Etat, pour injection plusieurs fois par jour et quasi gratuitement?
2. **Le «taux de maintien» dans les essais serait «satisfaisant».** Les appréciations auraient prouvé qu'un quart des personnes prises en charge auraient quitté le programme de remise d'héroïne, tandis que dans d'autres sortes de traitement ce taux serait de la moitié. Est-ce vraiment si étonnant qu'un toxicodépendant reste plus facilement au sein d'un programme qui lui octroie son héroïne à volonté que dans une autre prise en charge où on essaie de le motiver à arrêter la consommation de la drogue?
3. **La situation des participants au niveau du logement et de l'emploi se serait améliorée; les activités illégales, les contacts avec la scène de la drogue et la prostitution auraient diminué.** Etant donné les manifestations de négligence massives chez beaucoup de toxicodépendants, les maigres résultats présentés par le rapport ne sont pas étonnants. En outre, ces quelques résultats sont dus de toute évidence beaucoup plus à la prise en charge des participants par les travailleurs rétribués par les collectivités publiques qu'à un prétendu effet salutaire de l'héroïne en tant que substance.
4. **L'état de santé des participants au programme se serait notablement amélioré.** Les résultats publiés dans le rapport intermédiaire montrent au contraire que les dix troubles physiques de longue durée les plus fréquents se sont étonnamment peu améliorés. De plus, c'est à peine si le groupe des toxicomanes lourds – comme on les



nomme – a pu être atteint, alors que c'est précisément pour venir en aide à cette population-là que l'on avait prôné devant le peuple les mesures de distribution d'héroïne!

Pourquoi donc le Conseil fédéral continue-t-il à autoriser la remise d'héroïne si le but premier qu'il avait assigné aux essais n'est atteint en aucune façon?

*Association Jeunesse sans drogue*

Communiqué de presse du 30/3/1995

### **«Jeunesse sans drogue» salue la décision du Conseil fédéral de renoncer au contre-projet à l'initiative populaire pour une «Jeunesse sans drogue»**

De toute évidence, il n'est pas possible de trouver une majorité pour un article constitutionnel qui ouvre la voie à la libéralisation et légalisation des stupéfiants. Contrairement à l'interprétation de Madame la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss, les bases légales pour la politique en matière de drogue qu'elle propose manquent. En particulier la distribution d'héroïne est clairement en contradiction avec la loi en vigueur sur les stupéfiants.

Avec l'initiative pour une «Jeunesse sans drogue», il est proposé au peuple suisse un article constitutionnel pour une politique de la drogue humaine et prometteuse. Celui-ci repose sur des données scientifiques reconnues dans le monde entier, sur la loi fédérale sur les stupéfiants, sur les expériences d'autres pays et sur les différentes Conventions de l'ONU en matière de drogue.

En substance, «Jeunesse sans drogue» demande que la Confédération s'engage dans une politique active de prévention qui protège efficacement la jeunesse de la consommation de stupéfiants. Les effets pharmacologiques destructeurs des drogues justifient une interdiction sans équivoque de ces substances. L'offre de sevrage et de prise en charge thérapeutique orientées vers l'abstinence, ainsi qu'une aide complète pour une vie sans drogue sont, à côté de la lutte conséquente contre le trafic de drogue, les autres principaux piliers de l'initiative pour une «Jeunesse sans drogue».

Le retrait du contre-projet critiqué à juste titre pour son manque de transparence permettra aux citoyens responsables, par leur soutien actif à «Jeunesse sans drogue», de contribuer à déterminer la politique fédérale en matière de drogue, avec pour but une vie sans drogue.

*Jean-Paul Vuilleumier, secrétaire*

Communiqué de presse du 15/1/1995

### **Unité au niveau national pour rejeter le contre-projet à l'Initiative populaire «Jeunesse sans drogue»**

Plus de 130 représentants d'associations diverses venant des quatre régions du pays se sont réunis samedi à Berne à l'invitation du «**Comité romand Jeunesse sans drogue**» et du «**Verein Jugend ohne Drogen**».

Les participants ont constaté leur parfaite unité de vue pour soutenir les buts de l'initiative populaire fédérale «Jeunesse sans drogue». Ils ont condamné le contre-projet du

Département fédéral de l'Intérieur (DFI) actuellement en procédure de consultation et faussement présenté comme voie médiane. En réalité, ce contre-projet de Madame la Conseillère fédérale Dreifuss mènerait à la légalisation des stupéfiants et mettrait sérieusement en danger la santé physique et morale de notre jeunesse.

L'initiative «Jeunesse sans drogue», au contraire, veut ancrer dans la Constitution une politique fédérale en matière de drogue basée sur une éthique humaniste. Elle représente un soutien efficace pour les parents, les enseignants et la société.

Les initiants ont exigé une votation sans délai concernant la question de base: **Voulons-nous vivre avec la drogue (selon le contre-projet) ou voulons-nous vivre sans drogue (selon «Jeunesse sans drogue»)?** En tant que réponse au contre-projet du DFI, qualifié d'insoutenable, les initiants ont présenté un document contenant leur position face au texte du DFI et exposant d'une manière pertinente et compréhensible les nombreux arguments qui s'opposent à la libéralisation des stupéfiants.

Jean-François Leuba, conseiller national  
Président du «Comité romand  
Jeunesse sans drogue»

Markus Kündig, ancien Conseiller aux Etats  
Président du «Verein Jugend ohne Drogen»

Communiqué de presse du 5/12/1994

## **Contre-projet à «Jeunesse sans drogue» inacceptable**

L'Association Jeunesse sans drogue constate que le contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative populaire «Jeunesse sans drogue», publié aujourd'hui, **s'éloigne dangereusement de la politique de la drogue basée sur l'abstinence qui a prévalu jusqu'à présent et qui est pratiquée dans le monde entier.** Il ne se trouve plus en accord avec les Conventions internationales contre la drogue.

Le contre-projet se détourne du principe éprouvé des trois piliers (prévention, thérapie et répression) et rajoute au niveau constitutionnel le terme d'«aide à la survie» tout en acceptant expressément l'accès légal aux stupéfiants. On **abolit ainsi le fondement le plus important de toute politique de la drogue responsable, humaine et digne de ce nom ( soit la proscription unanime des stupéfiants!**

C'est justement par l'introduction d'une multitude de «mesures d'aide à la survie» qu'ont pu se former les scènes ouvertes de la drogue du Platzspitz et du Letten, dont l'horreur est connue dans le monde entier. Cette forme d'«aide» rend plus facile la consommation de drogue et cimenter la dépendance au lieu de créer une perspective pour s'en sortir. Les terribles conséquences de cette politique de la drogue très contestée mettent actuellement déjà en danger une grande partie de la population suisse. Contrairement à cela, «Jeunesse sans drogue» demande **un engagement pour une prévention efficace, une véritable aide à la vie visant directement à l'abstinence et s'oppose à toute remise de stupéfiants.** La possibilité d'un accès légal à la drogue sape toute motivation au sevrage et à la réhabilitation.

L'initiative populaire «Jeunesse sans drogue» s'engage pour **une protection efficace de la jeunesse, de la famille et de la société contre les stupéfiants** et s'oppose en conséquence à toute libéralisation de la politique de la drogue.

*Association Jeunesse sans drogue*

Communiqué de presse 27/10/1994

## **Protestation contre la légalisation de la drogue par voie d'ordonnance**

L'Association «Jeunesse sans drogue» proteste avec véhémence contre **la décision catastrophique du Conseil fédéral du 3 octobre 1994** d'étendre la distribution de drogue par l'Etat. Avec cette modification par voie d'ordonnance (Art. 11), le Conseil fédéral fait disparaître toute limitation quant au nombre des participants à ces essais. Sous couvert d'expérience scientifique, et en contournant le Peuple et le Parlement, le Conseil fédéral se donne ainsi les mains libres pour élargir pratiquement sans limite le nombre des consommateurs d'héroïne distribuée par l'Etat. Cette décision signifie en fait **une légalisation de la drogue par les autorités** et une nette violation de la Loi fédérale sur les stupéfiants, tout comme elle constitue un pas de plus, décisif, en direction d'une libéralisation totale. En même temps, on laisse croire à la population que la remise d'héroïne est limitée, comme auparavant, à un nombre restreint de personnes.

En 1989 encore, la sous-commission aux affaires de drogue de la Commission fédérale sur les stupéfiants a stipulé, dans son rapport, que l'idée d'abstinence, soit la libération de l'esclavage de la drogue, est contenue implicitement dans la Loi fédérale sur les stupéfiants. Le Conseil fédéral, outrepassant ses compétences, essaie maintenant, par le biais d'une ordonnance, de retourner en son contraire le sens de la Loi fédérale sur les stupéfiants. Au lieu d'empêcher la consommation de drogue, il cimente la dépendance des toxicomanes en leur remettant les substances qui les rendent malades. Ceci représente une infraction aux règles les plus élémentaires de l'Etat de droit. En outre, l'application de cette mesure sera un empêchement supplémentaire pour la Police dans sa lutte contre le trafic de drogue.

En même temps, le Conseil fédéral a sous les yeux **l'initiative populaire pour une «Jeunesse sans drogue»**, qui exige l'ancrage, dans la Constitution suisse, d'une politique de la drogue humaine et orientée vers l'abstinence. Comment le Conseil fédéral peut-il ainsi retarder le traitement de cette initiative au niveau des Chambres fédérales? Pourquoi cette exigence populaire n'est-elle pas soumise au vote du peuple sans délai?

Nous exigeons du Conseil fédéral de **redevenir un véritable représentant du peuple**, de ne plus autoriser les expériences de remise de drogue, ni aucune mesure allant dans le sens d'une libéralisation, avant que le peuple ait pu se prononcer au sujet de l'initiative pour une «Jeunesse sans drogue». D'ici la votation, c'est toujours le principe d'abstinence qui est ancré dans la Loi fédérale sur les stupéfiants. Le Conseil fédéral doit lui aussi s'en tenir à la Loi!

*Markus Kündig, conseiller aux Etats, président*

*Jean-Paul Vuilleumier, secrétaire*

Communiqué de presse du 13/9/1994

## **Le gouvernement de la ville de Zurich dicte la politique de la drogue en Suisse**

### **Le Conseil fédéral est-il soumis au chantage?**

*L'Association Jeunesse sans drogue, qui soutient l'initiative populaire fédérale du même nom, se prononce comme suit au sujet de la «Position du Conseil fédéral face aux problèmes actuels de la drogue» du 7 septembre 1994:*

La misère de la drogue, provoquée sans précédent au monde par le gouvernement de la ville de Zurich lui-même, est utilisée par cette autorité pour faire pression sur le Conseil fédéral. Le but en est la légalisation de la drogue, comme l'ont déjà fait savoir à plusieurs reprises et publiquement l'ancienne Conseillère municipale Emilie Lieberherr et l'assistante sociale Monika Stocker, qui lui a succédé.

Sous le couvert d'une expérimentation scientifique, la distribution d'héroïne et de cocaïne à des toxicodépendants est massivement élargie, avant même qu'on ait pu faire le bilan des données concrètes des expériences. La distribution de drogue est une capitulation.

Il s'agit manifestement de l'intention de «contourner la volonté du peuple» («... den Weg am Volk vorbei»: E. Lieberherr 21. 6. 91) et d'«aller à dessein contre la loi» («... vernünftig gegen das Gesetz zu verstossen»: M. Stocker, Zürichsee-Zeitung 15. 8. 94). En conséquence, les parents de toutes les régions de Suisse, du Tessin, de la Romandie, des vallées les plus éloignées des Grisons comme ceux des grandes agglomérations urbaines doivent bien davantage encore avoir peur pour leurs enfants.

Avec la distribution de drogue est créé un précédent. La votation sur l'initiative populaire fédérale pour une «Jeunesse sans drogue» semble destinée à être repoussée jusqu'à la modification annoncée de la Loi fédérale sur les stupéfiants, laquelle signifie un pas de plus en direction de la légalisation des drogues. Le Conseil fédéral craint ouvertement la décision du peuple! Sous l'influence de Ruth Dreifuss il régit la question de la drogue sans se préoccuper du peuple. Ce dernier ne veut pas de drogue pour la jeunesse. Nous avons déjà plusieurs fois démontré, preuves à l'appui, qu'une distribution de drogue ( qu'elle soit légale ou illégale ( amènera avec certitude une augmentation de la criminalité et donc une aggravation de la situation. Il n'y a aucune raison de céder à la pression exercée par la ville de Zurich. L'attitude des autorités municipales de cette ville est illégale et va à l'encontre de toute humanité.

Nous protestons de toutes nos forces contre les mesures envisagées d'augmenter la distribution de drogue et contre l'ajournement de la votation sur notre initiative. En moins de six mois, plus de 145'000 citoyens de toutes tendances politiques ont signé l'initiative populaire fédérale pour une «Jeunesse sans drogue». Ainsi ils ont exprimé leur volonté de s'opposer à la libéralisation des stupéfiants. Le 3 octobre 1994 le Conseil fédéral compte se prononcer en faveur d'une large distribution de drogue aux toxicomanes. Nous exigeons que le Conseil fédéral ne prenne aucune décision avant la votation du peuple, qui doit être fixée d'urgence.

*Association Jeunesse sans drogue*

Communiqué de presse du 24/8/1994

## **Problème actuel de la drogue en Suisse face à la situation de la gare du Letten**

### **Effets produits par la consommation des drogues**

Les drogues (stupéfiants) changent la conscience de l'être humain. Elles modifient et détruisent sa personnalité. Cet état conduit à l'indifférence envers les semblables, ce qui tôt ou tard entraîne une rupture généralisée des relations personnelles auparavant existantes (famille, amis, collègues). Il s'ensuit que le toxicomane se trouve de plus en plus isolé. En outre, les stupéfiants abaissent le seuil de moralité; ce frein disparu ouvre souvent la voie aux comportements violents.

Le désir impérieux de trouver sans cesse de la drogue à consommer domine entièrement la pensée, les sentiments et les actions du toxicomane, de sorte qu'il perd toujours davantage la capacité de mener une vie active et sensée. Une prévention Sida effective n'est plus possible. Et, malheureusement, toute mesure allant en direction de la libéralisation des drogues renforce ce développement destructeur.

Les conséquences, pour la société, se traduisent en une augmentation de la criminalité et de la violence, dont la population fait de plus en plus les frais: hausse massive des coûts sociaux supportés également par les caisses-maladie, diminution des aptitudes et capacités de travail, corruption et apparition de structures mafieuses.

Avec l'accès légal aux drogues, c'est tout un cortège de misères qui se déclenche. Le fondement le plus important de toute politique de la drogue responsable, humaine et digne de ce nom – soit **la proscription unanime des stupéfiants** – se trouve ainsi aboli.

### **Le règne de la violence**

Aujourd'hui déjà, dans différents cantons et communes, des bandes criminelles sévissent de la plus brutale des façons. Les dealers sans scrupules profitent des politiques divergeantes pour leurs affaires sales et sordides, mais lucratives. L'exercice du droit, dans notre Etat, est mis en danger. Tout un quartier de Zurich est aux mains des dealers de la drogue. La violence, le chantage, la corruption et le flot d'argent sale en constituent le terrible résultat.

### **Guérir les toxicomanes par la remise de stupéfiants ?**

Il est fondamentalement important que l'Etat et les institutions affiliées travaillent à l'établissement d'une conception commune et globale, **basée sur l'abstinence en matière de stupéfiants**. Toute lacune dans cette conception peut entraîner l'échec de l'ensemble des autres efforts fournis et compromettre ou discréditer, les mesures prises dans d'autres secteurs. On ne peut introduire aucune thérapie avec des toxicomanes soumis à l'influence de substances aliénant la conscience et la personnalité, et pas davantage avec des remises de drogue aux fins d'expériences. La remise de drogue a pour effet d'empêcher l'aide véritable aux drogués.

Une prévention effective contre la drogue, ainsi qu'une assistance aux personnes en péril prodiguée très tôt, sont indispensables. En même temps, il faut réduire l'offre en combattant le commerce de la drogue d'une manière conséquente.

### **Notre jeunesse est en danger**

La plus grande partie de la jeunesse ne consomme encore aucune drogue. Il faut absolument protéger la jeune génération et prendre des mesures immédiates pour combattre les circonstances intenable et dangereuses du Letten; de même, il faut améliorer les conditions des quartiers environnants et des écoles. Le Letten est aujourd'hui la plus importante scène ouverte d'Europe et nuit à l'image de la Suisse dans le monde entier.

### **Le problème de la drogue peut être résolu: Dissolution de la scène de la drogue**

Pour rétablir l'état de droit dans notre pays, nous exigeons la dissolution, l'évacuation et la fermeture de la scène ouverte de la drogue dans le quartier du Letten comme dans les quartiers résidentiels environnants.

En même temps, par des mesures adéquates, il faut rendre impossible toute formation de scène ouverte à un autre endroit et toute propagation dans d'autres quartiers résidentiels. Cela exige une poursuite conséquente des dealers, ainsi que l'anéantissement des divers

réseaux de dealers. Si l'expulsion des coupables étrangers n'est pas tout de suite possible, il faut aménager suffisamment de places dans des prisons, au besoin dans des locaux provisoires, et avoir recours aux places disponibles dans les autres cantons, ceci pour empêcher un arrêt des incarcérations. Nous exigeons aussi que, conformément à la loi, les prisons soient exemptes de drogues, comme certains cantons le pratiquent actuellement avec succès.

### **Mise sur pied d'un réseau de secours d'urgence**

Ce réseau social, comme les asiles de nuit, homes pour sans-abri, foyers communautaires surveillés, etc. peut représenter une solution provisoire pour une partie des toxicomanes, dans la mesure où ces lieux sont gérés strictement exempts de drogues. Les institutions sociales ne doivent pas fournir l'occasion d'entrer dans la drogue ou d'en poursuivre la consommation. Nous exigeons des autorités compétentes qu'elles appliquent la Loi suisse sur les stupéfiants dans toutes ces institutions!

### **Instauration de la thérapie à long terme**

Avec fermeté, on doit motiver les toxicomanes au sevrage et à la thérapie à long terme subséquente. Pour ceux qui sont désireux de se désintoxiquer, il faut préparer de suite et en suffisance des places de sevrage dans les institutions correspondantes, même dans des installations provisoires en cas de nécessité. Des places doivent être aménagées comme logement après le sevrage, dans des stations de réhabilitation aussi bien étrangères que suisses, pour autant que ces institutions travaillent **sur la base de l'abstinence de drogues** et qu'elles oeuvrent dans le sens d'une réinsertion, resp. réintégration dans la vie civile. Avec toute la détermination nécessaire, il faut aussi construire des centres de sevrage et de thérapie destinés aux mineurs et aux mères toxicomanes, qui doivent être prises en charge avec leurs enfants.

### **Protéger contre eux-mêmes certains toxicomanes**

La mise sous tutelle des toxicomanes qui ne veulent pas se soumettre à une thérapie doit être appliquée pour leur propre sauvegarde. C'est là un devoir d'humanité.

### **Empêcher une distribution élargie de drogue**

Toute distribution élargie de drogue doit être empêchée. Autrement, c'est l'aide aux drogués, sous toutes ses formes, qui est torpillée, car il est presque impossible, dans ces conditions, d'obtenir la motivation pour le sevrage et la réhabilitation. Même comme mesure transitoire la distribution est totalement déconseillée car on entretient ainsi l'obsession de la drogue avec toutes ses suites négatives; le sevrage est ainsi reporté à une date indéterminée, ou bien il est abandonné d'emblée. Ce n'est pas le sevrage qui est un problème: Bien au contraire, les toxicomanes subissent surtout les conséquences de leur consommation de drogue, puisque celle-ci altère leur conscience et leur personnalité.

### **Combattre les gangs de la drogue**

L'extension de la sous-culture de la drogue, des bandes de dealers et des structures mafieuses doit être combattue de toute urgence et en priorité par l'Etat. Il faut promouvoir et approfondir la collaboration et les actions communes entre les organes de sécurité et la police des étrangers, afin que la Suisse devienne un terrain difficile et non rentable pour les dealers de tous bords, aussi bien ceux de l'extérieur que de l'intérieur. La collaboration avec les autorités compétentes étrangères est aussi particulièrement importante.

### **Promouvoir des institutions publiques et privées**

Les subventions et allocations spéciales ne peuvent être accordées qu'aux institutions publiques et privées qui suivent une **politique de la drogue immédiatement orientée vers l'abstinence**. Dans le même temps, il faut couper toutes les subventions et allocations servant à des activités allant en direction d'une libéralisation des drogues, ou promises à des fins identiques.

Les mesures à prendre pour dissoudre la scène ouverte catastrophique du Letten, tout comme les mesures d'appoint et à long terme, reposent sur ces trois piliers que sont la **prévention**, la **répression** et la **thérapie**. Nos propositions de solution du problème sont en accord avec notre Constitution fédérale, avec la Loi sur les stupéfiants en vigueur et avec les conventions internationales en la matière. Nous attendons, des autorités concernées, une politique conséquente dans ce sens.

*Association Jeunesse sans drogue*